

Siège: Chez S. Thoyer (vice-présidente), 197 avenue du Clapas, 34570 Murviel-les-Montpellier

*Président*: Patrick Lopez, 3 lotissement Les Ecoles, 34570 Murviel-les-Montpellier

Murviel, le 10 mars 2019

<u>Objet</u>: Enquête publique - Avis de l'Association ACTOM sur la demande de permis de construire déposée par Dhamma Energy Management pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque aux lieux dits « la garrigue de Tamareau »

ACTOM (Association Citoyenne pour les Territoires à l'Ouest de Montpellier) est une association de défense de l'environnement et du patrimoine (paysager, historique et naturel) dont le siège est à Muviel-les-Montpellier depuis plus de 15 ans. Notre association s'investit dans la rénovation de murs de pierres sèches, un nettoyage annuel de la garrigue autour de Murviel, et diverses actions d'éducation et de partage autour de l'environnement. Nous avons consulté la demande de permis citée ci-dessus en Mairie de Murviel-les-Montpellier. Nous souhaitons partager plusieurs inquiétudes au sujet de cette demande de permis.

Tout d'abord, il nous semble que la demande de permis est très mal rédigée. Elle comporte de nombreuses incohérences, notamment sur l'emprise foncière du projet (combien d'hectares exactement?) qui ne nous rassurent pas sur le sérieux de l'étude préalable ni même sur la sincérité de ceux qui portent ce projet. Nous nous interrogeons aussi sur le ruissellement que ce projet pourrait entrainer. En effet, même si les panneaux sont positionnés au dessus du sol, ils vont accélérer la vitesse de ruissellement en cas de fortes précipitations, avec un risque de provoquer des débordements du cours d'eau Lassederon en aval.

Nous sommes aussi inquiets sur l'absence d'analyse de l'impact paysager, du moins pour les habitants de Murviel et les promeneurs qui viennent découvrir les sentiers de balade que nous cherchons à mettre en valeur. Depuis de nombreux points hauts de la commune de Murviel, l'impact visuel de ce projet sera considérable.

Enfin, ce projet est prévu sur une zone de protection spéciale. Or très peu de détails sont fournis sur l'impact de ce projet sur les oiseaux qui nichent dans cette zone. Comment va s'organiser la séquence Eviter-Réduire-Compenser sur cette zone ? Les actions d'évitement et de réduction (en laissant des zones non couvertes par les panneaux) nous semblent tout à fait insuffisantes, et rien n'est mentionné dans le rapport sur d'éventuelles mesures de compensation.

Nous espérons que vous prendrez ces remarques en considération lorsque vous rendrez votre avis

Pour Actom

Le Président Patrick Lopez

MR LOPEZ PATRICK:

Murviel, lundi 11 mars 2019.

Remarques du GRAHM, Groupe de Recherche Archéologique et Historique de Montpellier et de sa région (Association loi 1 er juillet 1901 – préfecture de l'Hérault n°6087 – JO du 5 – 10 – 1973).

Nous nous associons à l'association ACTOM pour manifester nos réserves et notre désapprobation par rapport à ce projet de panneaux photovoltaïques.

Historiquement basées sur les recherches archéologiques, nos actions portent depuis longtemps sur la préservation du patrimoine et sa mise en valeur, notamment par des visites et des balades autour de Murviel. Nous sommes en accord avec les remarques formulées par ACTOM et nous insistons particulièrement sur la dégradation des paysages naturels visibles depuis le territoire de notre commune, portant un préjudice aux balades que nous organisons régulièrement.

Guilhem Boiral, président du GRAHM